

Avec 20% de réduction d'émissions de CO₂ à la tonne kilomètre entre 2009 et 2014, STEF réitère son engagement avec l'ADEME Ile-de-France

Le 17 décembre, STEF a signé avec la Préfecture de la région Ile-de-France et la direction régionale Ile-de-France de l'ADEME sa troisième charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO₂ pour ses activités de transport routier au niveau national pour une nouvelle période de trois ans (2015-2017). Cette signature intervient après que le groupe ait réduit de 20% ses émissions de CO₂ à la tonne kilomètre entre 2009 et 2014.

Avec ce troisième engagement consécutif pour la charte « Objectifs CO₂: les transporteurs s'engagent », STEF se fixe un nouvel objectif de réduction des émissions de CO₂ à la tonne kilomètre de 2% compte tenu des objectifs déjà réalisés. Pour réaliser cette feuille de route, le groupe mettra en œuvre cinq actions principales :

1. Poursuite de la modernisation du parc et des évolutions techniques (motorisation, lubrification, équipements accessoires, poids des véhicules,...),
2. Maîtrise et suivi des consommations,
3. Densification des chargements,
4. Poursuite de la formation continue des conducteurs à l'éco-conduite et gestion du froid,
5. Information et incitation des sous-traitants à la démarche.

Jean-Pierre Sancier, Directeur général de STEF déclare : « Avec la signature de cette troisième charte - Objectif CO₂ : les transporteurs s'engagent - STEF est aux avant-postes dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux activités de transport routier de produits alimentaires sous température dirigée. Cette Charte permet de progresser et de mettre en exergue ce que le groupe fait pour l'environnement en parfaite cohérence avec nos objectifs économiques. Elle donne de la visibilité aux actions mises en place et constitue un atout de différenciation. L'implication de tous les salariés de STEF et ses fournisseurs dans cette démarche de progrès continu sera une nouvelle fois totale ».



A propos de la Charte Objectif CO₂ / Les transporteurs s'engagent

Baptisé « Objectif CO₂ : les transporteurs s'engagent », le dispositif d'engagements volontaires des

entreprises de transport routier de marchandises est une démarche concrète qui vise à réduire les émissions de dioxyde de carbone (CO₂), principal gaz à effet de serre responsable du changement climatique. Ce dispositif a été élaboré, au niveau national, par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), en concertation avec des organisations professionnelles de transporteurs.

A propos de STEF - www.stef.com

STEF est le spécialiste européen de la logistique du froid pour tous les produits agroalimentaires et thermosensibles. Notre mission est de créer un lien sécurisé entre l'industriel et les points de vente. Le groupe exerce et conjugue tous les métiers du transport, de la logistique et des systèmes d'information pour tous les flux sous température contrôlée (-25°C / +18°C). Le groupe est présent dans 7 pays européens : Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Portugal, Suisse. Il s'appuie sur 16 000 collaborateurs et des moyens techniques spécifiques : 225 plates-formes ou entrepôts, 2 025 véhicules et 2 150 remorques frigorifiques. En 2014, STEF a réalisé un chiffre d'affaires de 2 765,4 M€.

Contact presse : Catherine MARIE – Tél. : + 33 (0)1 40 74 29 64 / + 33 (0)6 35 23 10 88